

Conseils pour votre recherche de stage

Petit rappel : le stage est nécessaire à l'obtention de votre BTS. Même si vous avez 20/20 dans tous les unités, sans stage, pas de BTS.

❖ Liste des entreprises :

Vous pouvez utiliser la liste des précédentes entreprises ayant eu des stagiaires provenant du lycée BRANLY.

Ciblez d'abord les entreprises d'électronique ou électrotechnique/électronique. Si vos demandes n'aboutissent pas, élargissez ensuite aux différents types d'entreprises. De nombreuses entreprises n'ont pas la case « Activités » complétée : à vous de vérifier si ce sont des entreprises intéressantes.

Avant d'envoyer un courrier incluant « CV+lettre de motivation adaptée à l'entreprise+lettre type faite par M. BRUGERE », vérifiez sur Internet que :

- l'entreprise est toujours existante,
- l'entreprise n'a pas changé d'adresse,
- l'entreprise ne dispose pas d'un site Internet qui vous permet d'envoyer par courriel votre candidature

N'hésitez pas à appeler l'entreprise pour savoir à qui adresser votre demande de stage.

Si vous envoyez des candidatures par courriel, préparez un courriel type que vous avez fait relire afin d'éviter les fautes d'orthographe.

Si l'entreprise est à proximité, vous pouvez aussi vous déplacer afin de la déposer en personne.

❖ Le bon vieux « piston » :

La majorité de nos étudiants décroche en stage grâce à des connaissances : dès à présent, n'hésitez pas à faire savoir que vous recherchez un stage lors des réunions de famille, par exemple.

❖ Site internet de recherche de stage :

Il existe une multitude de sites internet permettant de déposer des candidatures ou des demandes de stage. Vérifier leur gratuité pour vous, comme pour les entreprises.

❖ Soyez créatifs :

Vous pouvez aussi démarcher des entreprises non indiquées dans le listing : il faut que ces entreprises aient une connexion avec le domaine de l'électronique.

Exemples : garages automobiles spécialisés, boutique de réparation d'enceintes ...

❖ Soyez organisés :

Tenez à jour votre liste d'entreprises déjà contactées, comment vous les avez contactées, à quelle date, leur réponse ou absence de réponse, tous les détails importants lors de vos échanges téléphoniques.

Parfois, une entreprise dit « non » en novembre et dit « oui » en avril. Vous aurez aussi à faire à des réponses du type « rappelez-nous en mars » : mettez-vous un rappel pour les recontacter sans faute.

❖ Soyez mobiles :

Vous pouvez démarrer votre recherche de stage autour de votre logement mais il faudra étendre par la suite votre domaine de recherche. **Il faudra alors accepter durant six semaines, de faire une heure ou plus de transport.**

Vous avez trouvé une entreprise !

Oh joie ! Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Vous faites compléter **intégralement** la fiche de renseignements (que M. BRUGERE vous a transmise – disponible aussi sur Pronote) par l'entreprise.
2. Vous transmettez rapidement cette fiche complétée à M. BRUGERE.
3. M. BRUGERE vous transmettra ensuite 3 copies de votre convention de stage que vous devrez signer.
4. Le lycée envoie alors ces 3 copies à l'entreprise, qui en garde une, vous en transmet une autre et envoie au lycée la dernière.